

COMMUNIQUE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le Ministre de la défense nationale communique :

Il est porté à la connaissance des jeunes togolais des deux sexes, désireux de faire carrière dans les forces armées togolaises, qu'un concours de sélection pour le recrutement direct d'élèves officiers d'active à l'école de formation des officiers des forces armées togolaises (EFOFAT) aura lieu le **samedi 28 mars 2026** à l'école du camp général GNASSINGBE Eyadema à Lomé et au lycée Kara à Kara.

I. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Être de nationalité togolaise ;
- Être âgé de vingt et un (21) ans au minimum et de vingt-six (26) ans au maximum au 31 décembre 2025 (**Être né entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005**) ;
- Être titulaire d'une licence ou tout autre diplôme équivalent reconnu par l'Etat ;
- Être célibataire sans enfant ;
- Être d'une bonne moralité ;
- Être médicalement apte .

II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite adressée au ministre de la défense nationale précisant l'option choisie (Sciences, Lettres ou Gestion) ; l'épreuve optionnelle et le centre d'écrit ;
- une photocopie légalisée de l'acte de naissance ou tout autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée ou duplicata du certificat de nationalité togolaise ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou des relevés de notes ;
- un certificat médical d'aptitude établi par un médecin ;
- deux (02) photos d'identité sur fond blanc ;
- une somme de dix mille (10 000) francs CFA pour les frais de dépôt des dossiers.

III. DEPOT DE DOSSIER

Les dossiers de candidature seront déposés dans les groupements de gendarmerie nationale des chefs-lieux de régions administratives à partir du **lundi 12 janvier 2026** contre une quittance de dix mille (10.000) francs CFA non remboursable.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **vendredi 13 février 2026 à 17 heures**.

Tout dossier non conforme ou reçu après la date limite de dépôt ne sera pas pris en considération.

Aucun dossier de candidature ne peut être retiré après le dépôt, ni après la proclamation des résultats.

La liste définitive des candidats retenus pour les épreuves écrites sera affichée dans les groupements de gendarmerie nationale et communiquée par voie de presse à partir du **13 mars 2026**.

IV. EPREUVES DU CONCOURS

Les candidats seront soumis aux épreuves écrites, sportives, médicales et orales.

a- Epreuves écrites

Les épreuves écrites auront lieu le samedi 28 mars 2026 à partir de 06 heures à l'école du camp général GNASSINGBE Eyadema à Lomé et au lycée Kara à Kara.

Les candidats sont tenus de composer dans les centres choisis au moment du dépôt des dossiers.

- **Epreuve commune à tous les candidats :**
Français – Anglais – Culture générale
- **Epreuve optionnelle :**
 - **Option Lettres** : Allemand ou Espagnol ;
 - **Option Sciences** : Mathématiques ou Physique chimie ;
 - **Option Economie-Gestion** : Comptabilité Générale ou Economie.

b- Epreuves sportives

- Grimper ;
- Course de vitesse 100 mètres ;
- Cross de 08 Kilomètres.

c- Epreuves médicales

Les candidats seront soumis à des visites médicales d'aptitude au métier des armes.

d- Epreuves orales

Une épreuve d'entretien avec un jury portant sur un sujet d'actualité ou d'intérêt particulier.

NB : Tout abandon dans l'une des épreuves est éliminatoire.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez consulter le quotidien **TOGO-PRESSE** et le site web du ministère de la défense nationale : www.defense.gouv.tg.

Lomé, le **08 JAN 2026**

Signé
Le Ministre